





# CHAP. 4

---

**INDEX  
EUROPÉEN**  
DU MAL-LOGEMENT  
2023

---

**107**

# 1. LE SPECTRE DE L'INFLATION



À la faveur du déclenchement de la guerre en Ukraine à la fin du mois de février, la crise provoquée par la pandémie en 2020 semble s'être installée dans la durée. Après deux années difficiles, l'Europe connaît des taux d'inflation inédits depuis plus de vingt ans. Cette inflation, bien qu'elle soit significativement élevée partout, a affecté inégalement les différents pays européens. En décembre 2022, des taux annuels relativement faibles enregistrés en **Espagne** (5 %), au **Luxembourg** (6 %) et en **France** (7 %), contrastaient avec des taux beaucoup plus élevés comme en **Hongrie** (25 %), en **Lettonie** (21 %) et en **Lituanie** (20 %)<sup>1</sup>. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires ont été particulièrement impactés. Les premiers ont fortement augmenté (25 % en décembre 2022) du fait de la fin de l'approvisionnement de l'Europe en gaz russe. Les seconds ont également connu une hausse exceptionnelle (14 % en décembre 2022), l'Ukraine et la Russie représentant près de 30 % des exportations de blé au niveau international<sup>2</sup>. Or dans tous les pays européens, l'alimentation et l'énergie constituent, avec le logement, l'essentiel du budget des ménages à bas revenus. Les dépenses énergétiques pèsent en particulier lourdement sur les salarié-e-s modestes et précaires qui habitent massivement des logements mal isolés, les rendant vulnérables face à la flambée des prix.

En **Autriche**, au deuxième trimestre de 2022, 1,1 millions de personnes ont été confrontées à une charge financière importante liée aux coûts du logement, et environ 19 % de la population âgée de 16 à 69 ans s'attendait à rencontrer des difficultés face à ces coûts au cours des trois mois suivants. Le montant de ces charges et l'anticipation des difficultés financières ont tous deux augmenté de manière significative par rapport aux deux trimestres précédents<sup>3</sup>. En **France**, selon l'Institut des politiques publiques (IPP), le choc énergétique a grevé le niveau de vie des 20 % les plus modestes à hauteur de 6 % en 2022<sup>4</sup>. La Fondation Abbé Pierre redoute une augmentation de la précarité énergétique pour cette part de la population qui rencontre déjà des difficultés pour le paiement des factures d'électricité et de gaz<sup>5</sup>. En 2022, selon le Médiateur de l'énergie, près de 22 % des ménages déclaraient avoir souffert du froid chez eux à cause d'auto-restrictions ou d'une mauvaise isolation, contre 20 % en 2021 et 14 % en 2019<sup>6</sup>. En **Italie**, du fait de l'augmentation des prix, les dépenses énergétiques des ménages ont grimpé de 20 % entre 2020 et 2021. Fin 2021, la pauvreté énergétique touchait 2,2 millions de ménages (soit 9 % des familles italiennes), un chiffre qui pourrait atteindre 4 millions dans les années à venir selon le bureau d'étude CGIA<sup>7</sup>. En **Pologne**, la guerre en Ukraine a eu un impact conséquent sur les coûts relatifs au logement. Le prix des loyers a significativement augmenté (près de 25 % dans les grandes villes), tout comme les taux d'intérêts, rendant les prêts hypothécaires difficiles d'accès. Quant aux prix du gaz et de l'électricité, ils ont augmenté respectivement de 130 % et 40 % depuis le début de la guerre<sup>8</sup>. En octobre 2022, l'inflation annuelle s'élevait à 17 %. Selon l'enquête sur le budget des ménages de l'Office des statistiques polonaises, 1,6 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en 2021, soit 4 % de la population<sup>9</sup>. Les prévisions d'EAPN Pologne pour 2022 sont alarmantes : les organisations craignent un retour aux taux d'ex-

trême pauvreté mesurés en 2015, soit une part de 7 % de la population<sup>10</sup>. La Fédération nationale polonaise pour la résolution du problème du mal-logement alerte elle aussi sur le risque d'un accroissement massif du nombre de personnes sans-abri durant l'hiver 2022-2023, en raison de l'augmentation des prix de l'alimentation, des produits de première nécessité, du carburant et de l'énergie<sup>11</sup>. En **Tchéquie**, la hausse des prix des appartements en 2021 (jusqu'à plus de 30 % dans certaines régions) a poussé les personnes traditionnellement enclines à l'accession à la propriété à se tourner vers de la location. Par voie de conséquence, la demande de logements locatifs augmente, et avec elle, le prix des loyers (environ 5 % par trimestre). Cette augmentation s'ajoute à la flambée des prix de l'énergie et des biens de consommation courante. De ce fait, les groupes cibles des banques alimentaires s'élargissent, et le secteur des ONG se prépare pour des scénarios de crise qui sortent du cadre de leurs activités normales.

Les États européens ont pris diverses dispositions pour amortir ces hausses des coûts et protéger leur population, mais nombre d'entre elles se révèlent insuffisantes pour empêcher les plus vulnérables de basculer ou de s'enfoncer dans la précarité. La plupart des gouvernements ont en effet privilégié des mesures non ciblées consistant à infléchir certains prix (comme la réduction des droits d'accises et de la TVA) au détriment de politiques de soutien aux revenus<sup>12</sup>. En **Allemagne**, le gouvernement fédéral a investi plus de 200 milliards d'euros dans trois paquets de mesures d'allègement courant 2022<sup>13</sup>. Si la plupart des mesures prises en février et en mai visaient à soulager tous les citoyens, indépendamment de leur niveau de revenus (tickets de transports mensuels, forfaits sur le prix de l'énergie, etc.), quelques-unes ont ciblé spécifiquement les plus modestes comme l'augmentation de l'allocation pour frais de chauffage

qui a bénéficié à plus de deux millions de personnes (récipiendaires de l'aide au logement et étudiant-e-s). Le troisième paquet annoncé en octobre 2022 (surnommé « Doppel-Wumms ») est de loin le plus complet : à côté des mesures individuelles (tickets de transports, augmentation des allocations familiales), il comprend deux réformes importantes concernant au premier chef la frange de la population la plus précarisée. La première prévoit une augmentation du montant des allocations de chômage et un ajustement prévisionnel des prestations à l'inflation. La deuxième porte sur l'allocation de logement dont le montant est augmenté et la base des bénéficiaires élargie (une composante chauffage y est également intégrée de façon permanente). Le seuil d'accès à la procédure de demande est cependant très élevé selon plusieurs observateur-trice-s : de nombreux ménages éligibles ne font actuellement pas usage de leur droit<sup>14</sup>. Enfin, le gouvernement fédéral a convenu d'un « frein sur les prix de l'électricité et du gaz », qui plafonne ces derniers pour un quota de 80 % de la consommation annuelle. En **Autriche**, le gouvernement a introduit le « Klimabonus und Teuerungsausgleich », une prime climatique et d'ajustement de l'inflation, dont bénéficie toute personne pouvant témoigner d'une résidence principale en Autriche pendant au moins six mois en 2022<sup>15</sup>. La ville de Vienne a introduit une aide financière de 200 euros pour chaque ménage en décembre 2022, mais cette mesure ne s'applique pas aux personnes hébergées en foyer<sup>16</sup>. En **France**, le gouvernement a engagé des masses financières considérables, mais généralement sans ciblage social. Le « bouclier tarifaire » a gelé les tarifs du gaz et de l'électricité à leur niveau d'octobre 2021, et a limité la hausse du prix à 4 %. Des remises de prix sur les carburants (à la pompe) ont également été mises en place. Cet important dispositif a coûté 24 milliards d'euros aux finances publiques en 2022<sup>17</sup>. Certaines mesures plus redistributives

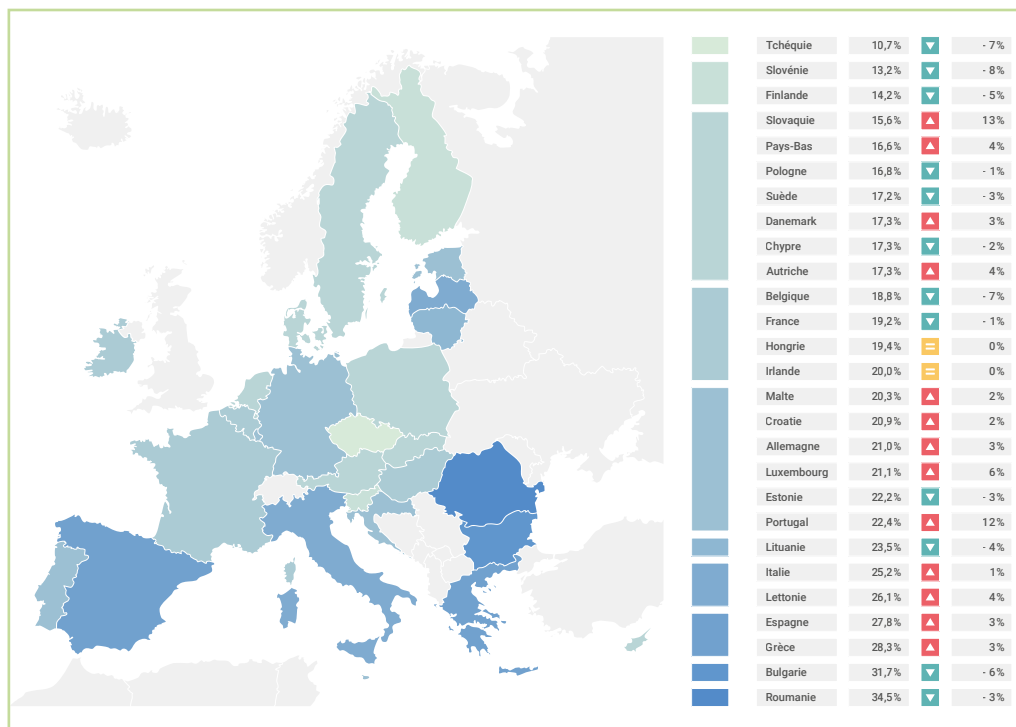
ont aussi été adoptées : une indemnité inflation de 100 euros a été versée fin 2021 aux personnes gagnant moins de 2000 euros par mois (pour un total de 3,8 milliards d'euros) et un chèque énergie de 100 euros, déjà dispensé en 2021, a été reconduit en 2022 (alloué à 12 millions de ménages pour un coût d'1,8 milliards d'euros). Mais globalement, les aides accordées aux ménages les plus en difficulté sont loin de compenser les politiques sociales régressives appliquées depuis plusieurs années, parmi lesquelles les coupes (de plus de 4 milliards d'euros par an) réalisées sur l'Aide personnalisée au logement (APL), une allocation qui s'adresse aux 30 % des ménages les plus modestes<sup>18</sup>. En **Pologne**, une réduction des impôts a permis de maintenir les prix du gaz et de l'électricité pratiquement inchangés pour tous les ménages, indépendamment de leurs revenus. Le gouvernement a également introduit des allocations pour les ménages utilisant d'autres sources d'énergies (comme le charbon, utilisé par près de la moitié des Polonais pour se chauffer), dont les prix ont fluctué en fonction du marché<sup>19</sup>.

## 2. FACE À LA HAUSSE DES PRIX DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Les données mobilisées dans cette section proviennent principalement des statistiques rassemblées et compilées par Eurostat. Pour une large part, elles sont issues de la dernière édition de l'enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)<sup>20</sup>. Les résultats de cette enquête publiée en 2023 portent sur la situation des ménages en 2021<sup>21</sup>. Une partie des tableaux et des graphiques présentés témoignent donc de l'état du mal-logement en Europe durant la deuxième année de la pandémie mondiale de Covid-19, une année marquée notamment par la reprise de l'activité économique et des taux de croissance historiques pour les pays de l'Union européenne<sup>22</sup>. C'est également au cours de cette année charnière que les salaires des ménages décrochent sous l'effet de l'envol des prix du gaz et de l'électricité.

### La précarité en Europe

En 2021, 16,8 % de la population européenne vivait sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu équivalent médian après transferts sociaux), soit plus de 73,6 millions de personnes<sup>23</sup>. Cette même année, plus d'un Européen·ne sur cinq (21,7 %) était menacé·e de pauvreté ou d'exclusion sociale<sup>24</sup> – les taux les plus importants ont été enregistrés en **Roumanie** (34,4 %), en **Bulgarie** (31,7 %), en **Grèce** (28,3 %) et en **Espagne** (27,8 %). Alors que la part de la population touchée par ce risque a baissé en moyenne depuis 2015 dans l'UE 27 (-9,6 %), une légère hausse est observée entre 2020 et 2021 (0,5 %). Durant cette année, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté dans 13 pays, en particulier en **Slovaquie** (13 %), au **Portugal** (12 %), au **Luxembourg** (6 %) et en **Lettonie** (4 %). Les mineur·e·s sont particulièrement concerné·e·s : en 2021, c'est près d'un quart des Européen·ne·s de moins de 18 ans (24,4 %) qui risquaient de basculer dans la pauvreté.

**FIGURE 1  
PERSONNES EN RISQUE DE PAUVRETÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE  
(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)**


Source : Eurostat · [ILC\\_PEPS01N](#) / Dernière mise à jour : 2023-04-16 / Rupture de série en 2020 : Allemagne · Danemark · France · Irlande · Luxembourg / Rupture de série en 2021 : Luxembourg

Plus d'un-e Européen-ne sur dix se trouvait dans l'incapacité de couvrir certaines dépenses jugées nécessaires au maintien d'un niveau de vie acceptable en 2021 (11,9 %). Cette part de la population européenne en situation de privation matérielle et sociale<sup>25</sup> était particulièrement importante en **Roumanie** (34,5 %), en **Bulgarie**

(30,4 %) et en **Grèce** (29,2 %). Si ce taux de privation reste encore trop élevé en moyenne dans l'Union européenne, celui-ci a sensiblement diminué entre 2020 et 2021 (-6,3 %). Cette baisse a été constatée dans tous les États membres à l'exception de **l'Italie** (+2,7 %), de **Malte** (+4,3 %), du **Portugal** (+6,3 %) et du **Luxembourg** (+12,8 %).

TABLEAU 1

PERSONNES EN SITUATION DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE  
(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)

	2021	2020 - 2021
Roumanie	34,5	-11,3
Bulgarie	30,4	-9,8
Grèce	29,2	-4,9
Hongrie	17,7	-4,3
Espagne	15,4	0,0
Lituanie	13,6	-20,5
Portugal	13,5	6,3
<b>UE</b>	<b>11,9</b>	<b>-6,3</b>
France	11,4	-15,6
Italie	11,3	2,7
Chypre	11,2	-1,8
Lettonie	11,1	-25,0
Belgique	10,2	-7,3
Malte	9,8	4,3
Irlande	9,7	-19,8
Slovaquie	9,2	-5,2
Allemagne	9,0	-1,1
Croatie	8,4	-10,6
Pologne	6,3	-1,6
Danemark	5,9	-10,6
Luxembourg	5,3	12,8
Estonie	5,1	-22,7
Slovénie	4,8	-21,3
Tchéquie	4,8	-4,0
Pays-Bas	4,6	-20,7
Autriche	4,4	-21,4
Finlande	3,6	-21,7
Suède	3,5	-10,3

Source : Eurostat · [ILC\\_MDS07](#) / Dernière mise à jour : 2023-05-10 / Rupture de série en 2020 : France · Irlande · Luxembourg  
Rupture de série en 2021 : Luxembourg

Selon une enquête menée en 2022 par Ipsos et le Secours populaire auprès de 6 000 Européen·ne·s dans six pays (**France, Italie, Grèce, Allemagne, Pologne** et **Royaume-Uni**), une personne sur quatre déclare faire face à des difficultés financières et matérielles<sup>26</sup>. Les résultats de ce sondage indiquent également que plus de

la moitié des personnes (55 %) estiment courir un risque important de se retrouver dans une situation de précarité dans un avenir proche. Toujours selon cette enquête, la grande majorité des Européen·ne·s a déjà été confrontée à des choix compliqués du fait d'une situation financière difficile : 62 % ont déjà eu à réduire

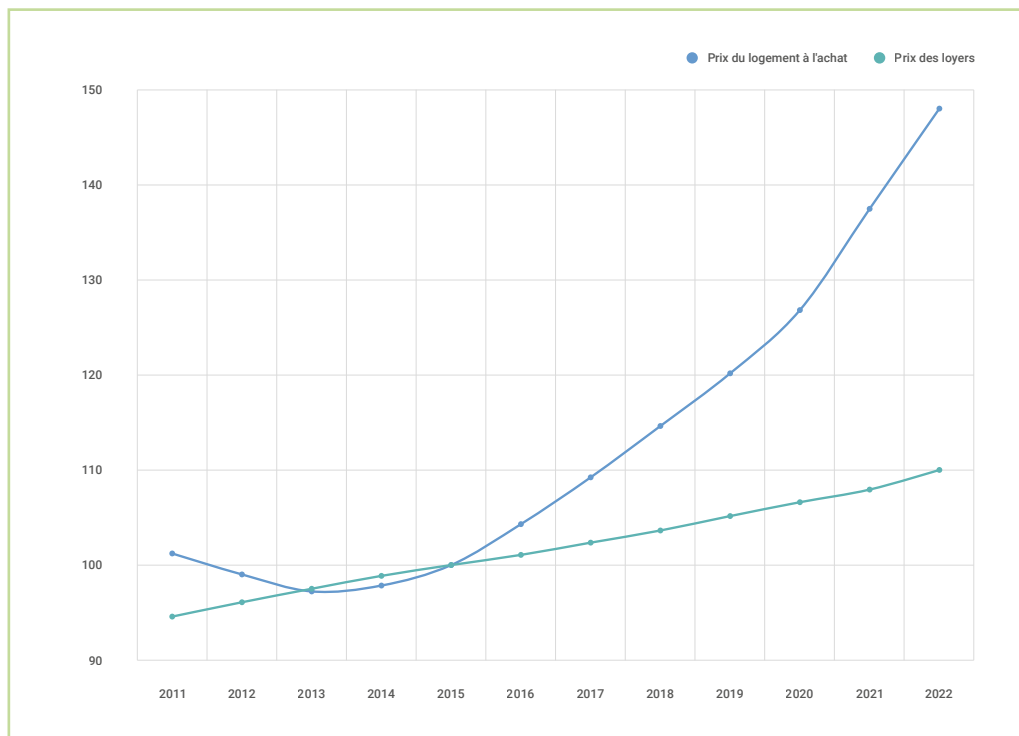


leurs déplacements, 47 % ont dû baisser le chauffage pour limiter le prix de leur facture, 34 % ont déjà renoncé à se soigner et 29 % ont déjà été contraint·e·s de sauter des repas. Pour certain·e·s Européen·ne·s, faire des économies ne suffit plus : 42 % des personnes enquêtées ont déjà demandé à leurs proches de leur prêter ou de leur donner de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Par ailleurs, 27 % des personnes interrogées déclarent avoir peur de perdre leur logement et 17 % relatent avoir déjà été hébergées par des ami·e·s ou de la famille parce qu'elles ne pouvaient plus payer leur loyer.

## La flambée des prix du logement

Les indices des prix du logement à l'achat ont augmenté de 49,6 % et ceux des loyers de 14,5 % entre 2012 et 2022 dans l'Union européenne. Cette tendance au long cours est observée dans la quasi totalité des États membres. Durant cette période, seules la **Grèce** (-23,1 %) et **Chypre** (-0,8 %) enregistrent une baisse des loyers. Les pays dans lesquels les augmentations de loyers ont été les plus marquées sont l'**Irlande** (+81,1 %), l'**Estonie** (+115,5 %) et la **Lituanie** (+116,7 %).

**FIGURE 2**  
**ÉVOLUTION DES PRIX DES LOGEMENTS**  
**(UE 27, INDEX : 2015 = 100, À PRIX COURANTS)**



Source : Eurostat · [PRC\\_HPI\\_A](#) / [PRC\\_HICP\\_AIND](#) / Dernière mise à jour : 2023-04-05 / 2023-04-19

Au 31 décembre 2022, l'indice des prix immobiliers résidentiels dans l'UE 27 s'élevait à 147,8 (100 équivalant à l'année 2015). Si cet indice a fortement augmenté au cours des dernières années (+20,7 % depuis la fin 2019), cette hausse a sensiblement décéléré durant l'année 2022

(+3,5 % contre +10,2 % en 2021 et +5,8 % en 2020). Il reste que par rapport à l'année de référence 2015, les prix résidentiels immobiliers ont augmenté de plus de 50 % dans 16 États membres – ces prix ont plus que doublé en **Hongrie**, en **Tchéquie** et en **Lituanie**.

**TABLEAU 2**

**INDICE DES PRIX IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS  
(2015 = 100, VALEUR DE TRANSACTION, TOUS TYPES DE LOGEMENTS)**

	Q4 2022
Hongrie	256,2
Tchéquie	214,5
Lituanie	203,5
Portugal	195,9
Estonie	191,4
Luxembourg	189,5
Lettonie	187,4
Pays-Bas	184,4
Slovaquie	179,2
Slovénie	178,4
Bulgarie	175,1
Autriche	173,9
Croatie	170,1
Pologne	169,6
Irlande	168,5
Allemagne	156,7
<b>UE 27</b>	<b>147,8</b>
Malte	147,2
Roumanie	146,8
Espagne	143,0
Belgique	135,8
France	133,7
Suède	133,5
Danemark	128,6
Finlande	108,6
Chypre	108,0
Italie	106,9

Source : Eurostat · [PRC\\_HPL\\_Q](#) / Dernière mise à jour : 2023-04-05

## Des taux d'effort conséquents

La part des coûts relatifs au logement dans le revenu disponible des ménages européens était de 18,9 % en moyenne en 2021, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2020. Pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté,

cette part atteignait 37,7 %. En **Grèce**, ce n'est pas moins de 60 % du budget de ces ménages en situation de précarité qui était consacré au logement. Pour ces mêmes ménages, la part du coût du logement était également particulièrement conséquente au **Danemark** (56,5 %), aux **Pays-Bas** (48 %), en **Suède** (44,4 %), en **Allemagne** (43,8 %) et en **Tchéquie** (43,4 %).

**TABLEAU 3**
**PART DU COÛT DU LOGEMENT DANS LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES  
(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)**

	MÉNAGES PAUVRES		POPULATION TOTALE	
	2021	2020 - 2021	2021	2020 - 2021
<b>Grèce</b>	<b>60,0</b>	<b>-6,1</b>	<b>34,2</b>	<b>-7,3</b>
<b>Danemark</b>	<b>56,5</b>	<b>1,3</b>	<b>26,3</b>	<b>-0,4</b>
<b>Pays-Bas</b>	<b>48,0</b>	<b>8,4</b>	<b>23,9</b>	<b>7,2</b>
<b>Suède</b>	<b>44,4</b>	<b>1,6</b>	<b>22,1</b>	<b>2,8</b>
<b>Allemagne</b>	<b>43,8</b>	<b>2,6</b>	<b>23,4</b>	<b>8,8</b>
<b>Tchéquie</b>	<b>43,4</b>	<b>4,8</b>	<b>19,3</b>	<b>0,0</b>
<b>Espagne</b>	<b>39,8</b>	<b>8,7</b>	<b>18,2</b>	<b>7,7</b>
<b>Autriche</b>	<b>39,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>17,9</b>	<b>1,1</b>
<b>Bulgarie</b>	<b>37,9</b>	<b>-2,6</b>	<b>21,6</b>	<b>-6,9</b>
<b>UE 27</b>	<b>37,7</b>	<b>2,2</b>	<b>18,9</b>	<b>2,2</b>
<b>France</b>	<b>37,5</b>	<b>3,3</b>	<b>17,4</b>	<b>-1,1</b>
<b>Finlande</b>	<b>36,1</b>	<b>3,4</b>	<b>17,8</b>	<b>1,7</b>
<b>Belgique</b>	<b>35,7</b>	<b>-1,9</b>	<b>17,6</b>	<b>-1,1</b>
<b>Pologne</b>	<b>34,7</b>	<b>8,1</b>	<b>17,9</b>	<b>4,7</b>
<b>Italie</b>	<b>32,6</b>	<b>1,2</b>	<b>15,8</b>	<b>3,9</b>
<b>Croatie</b>	<b>31,7</b>	<b>1,9</b>	<b>16,0</b>	<b>1,3</b>
<b>Roumanie</b>	<b>31,6</b>	<b>9,3</b>	<b>17,0</b>	<b>2,4</b>
<b>Portugal</b>	<b>30,7</b>	<b>12,5</b>	<b>15,1</b>	<b>5,6</b>
<b>Slovénie</b>	<b>30,6</b>	<b>1,7</b>	<b>14,7</b>	<b>0,0</b>
<b>Slovaquie</b>	<b>30,4</b>	<b>1,3</b>	<b>16</b>	<b>-10,6</b>
<b>Estonie</b>	<b>28,6</b>	<b>4,8</b>	<b>14,2</b>	<b>3,6</b>
<b>Lettonie</b>	<b>28,1</b>	<b>0,4</b>	<b>15,2</b>	<b>2,0</b>
<b>Hongrie</b>	<b>25,1</b>	<b>-9,7</b>	<b>12,5</b>	<b>-6,0</b>
<b>Luxembourg</b>	<b>24,4</b>	<b>-28,9</b>	<b>12,7</b>	<b>-23,5</b>
<b>Irlande</b>	<b>24,1</b>	<b>-19,4</b>	<b>14,4</b>	<b>-8,3</b>
<b>Lituanie</b>	<b>24,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>11,6</b>	<b>-7,2</b>
<b>Chypre</b>	<b>18,7</b>	<b>3,3</b>	<b>11,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Malte</b>	<b>18,0</b>	<b>5,3</b>	<b>9,0</b>	<b>0,0</b>

Source : Eurostat - ILC\_MDED01 / Dernière mise à jour : 2023-04-03 / Données manquantes en 2021 (données remplacées par les données 2019-2020) : France · Slovaquie / Rupture de série en 2020 : Allemagne · France · Irlande · Luxembourg · Pologne / Rupture de série en 2021 : Luxembourg · Portugal

La proportion de ménages européens fournissant un effort financier excessif pour se loger<sup>27</sup> est passée de 7,8 % en 2020 à 8,3 % en 2021 (+6,4 %). La part des ménages précaires concernés par cette surcharge des coûts du logement était de

33 % en 2021, soit une hausse de 4,8 % en un an – l'augmentation de cette frange de la population a été particulièrement importante aux **Pays-Bas** (+40,2 %), au **Portugal** (+38,7 %), à **Malte** (+24,5 %) et à **Chypre** (+24 %).

**TABLEAU 4**  
**PART DES MÉNAGES EN TAUX D'EFFORT EXCESSIF**  
**(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)**

	MÉNAGES PAUVRES		POPULATION TOTALE	
	2021	2020 - 2021	2021	2020 - 2021
Grèce	76,7	-8,0	28,8	-13,5
Danemark	72,1	2,7	15,5	9,9
Pays-Bas	46,7	40,2	12,5	50,6
Allemagne	41,7	5,8	11,0	22,2
Suède	40,6	6,6	8,5	2,4
Tchéquie	38,2	-1,8	6,2	-4,6
Bulgarie	37,2	-10,8	11,6	-19,4
Espagne	36,2	18,3	9,9	20,7
Belgique	33,3	-2,1	7,5	-3,8
<b>UE 27</b>	<b>33</b>	<b>4,8</b>	<b>8,3</b>	<b>6,4</b>
Autriche	31,1	-16,2	6,1	-3,2
Italie	28,6	0,0	7,2	0,0
Pologne	27,9	18,7	5,7	16,3
Roumanie	26,1	8,8	7,6	7,0
France	24,6	7,9	5,6	1,8
Portugal	24,0	38,7	5,9	43,9
Slovaquie	22,5	-16,0	3,2	-43,9
Croatie	21,5	4,9	4,5	7,1
Slovénie	20,9	-9,5	4,1	-6,8
Estonie	18,7	10,7	4,4	0,0
Finlande	17,8	2,3	4,3	4,9
Lettonie	17,4	0,0	4,9	2,1
Luxembourg	16,8	-51,0	5,1	-40,0
Lituanie	12,9	11,2	2,7	0,0
Hongrie	12,8	-37,6	2,4	-51,0
Malte	12,2	24,5	2,7	-3,6
Chypre	9,3	24,0	2,5	31,6
Irlande	8,8	-54,4	2,5	-44,4

Source : Eurostat · ILC\_LVHO07A / Dernière mise à jour : 2023-04-03 / Données manquantes en 2021 (données remplacées par les données 2019-2020) : France · Slovaquie  
Rupture de série en 2020 : Allemagne · Danemark · France · Irlande · Luxembourg · Pologne / Rupture de série en 2021 : Pologne

Dans l'Union européenne en 2021, un ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté dépensait en moyenne 393€ par mois pour se loger<sup>28</sup>, une somme qui a augmentée de 10,2 % en dix ans. Les **Pays-Bas** (631€), le **Danemark** (630€), l'**Allemagne** (572€), l'**Autriche** (560€) et le **Luxembourg** (539€) comptent parmi les pays dans lesquels

cette somme est particulièrement élevée. Les hausses des coûts totaux mensuels les plus marquées entre 2011 et 2021 sont enregistrées en **Roumanie** (+180,6 %), en **Bulgarie** (+67,9 %), en **Pologne** (+36,2 %), en **Estonie** (+29,1 %), en **Slovénie** (+26,8 %) et en **Autriche** (+23,6 %).

**FIGURE 3**  
**COÛTS TOTAUX MENSUELS DU LOGEMENT POUR LES MÉNAGES EN RISQUE DE PAUVRETÉ (PPA €)**  
**ET ÉVOLUTION 2011-2021 (EN %)**



Source : Eurostat · ILC\_MDED03 / Dernière mise à jour : 2023-04-03 / Données manquantes en 2021 (remplacées par les données 2020) : France · Slovaquie / Rupture de série 2020 : France / Rupture de série 2021 : Luxembourg · Portugal

## Des ménages endettés

En 2021, 3,2 % de la population européenne était en retard de paiement de loyer ou d'hypothèque. En l'espace d'un an, cette fraction de la population a fortement augmenté en **Roumanie** (+150,0 %),

en **Estonie** (+85,7 %) et à **Chypre** (+54,3 %). Cette même année, la part de ménages en situation de précarité accusant ce retard s'élevait à 8,7 % – soit une augmentation de 3,6 % depuis 2020. La proportion de ces ménages est particulièrement en hausse à **Chypre** (+126,5 %), en **Roumanie** (+100 %) et en **Croatie** (+75 %).

### TABLEAU 5

**MÉNAGES EN ARRIÉRÉS DE PAIEMENT DE LOYER OU D'HYPOTHÈQUE**  
(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)

	MÉNAGES PAUVRES		POPULATION TOTALE	
	2021	2020 - 2021	2021	2020 - 2021
Grèce	18,4	-6,1	8,5	-8,6
France	17,0	-7,1	5,4	-6,9
Espagne	15,8	-5,4	6,5	-5,8
Irlande	13,4	-17,3	7,0	-5,4
Suède	12,1	37,5	2,6	8,3
Chypre	11,1	126,5	5,4	54,3
Slovaquie	8,7	-13,0	3,6	-28,0
<b>UE 27</b>	<b>8,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>	<b>-3,0</b>
Finlande	8,5	-24,8	4,0	-7,0
Autriche	8,1	-19,8	3,0	-9,1
Portugal	8,0	66,7	2,5	4,2
Tchéquie	7,8	21,9	1,6	-5,9
Hongrie	6,7	9,8	2,2	4,8
Italie	6,6	10,0	2,5	8,7
Pays-Bas	6,5	-4,4	1,7	-15,0
Belgique	6,2	-28,7	1,8	-33,3
Luxembourg	5,9	-15,7	2,3	9,5
Slovénie	5,6	55,6	1,8	0,0
Danemark	5,5	-47,1	1,9	-36,7
Allemagne	4,5	9,8	2,2	15,8
Malte	3,7	-44,8	1,8	-18,2
Lettonie	2,5	-32,4	1,6	-20,0
Lituanie	2,3	-28,1	0,9	-47,1
Bulgarie	1,5	0,0	1,2	-7,7
Croatie	1,4	75,0	0,7	-12,5
Estonie	1,3	30,0	1,3	85,7
Roumanie	1,2	100,0	1,0	150,0
Pologne	0,7	16,7	0,5	-16,7

Source : Eurostat · ILC\_MDES06 / Dernière mise à jour : 2023-04-21 / Données manquantes en 2021 (données remplacées par les données 2019-2020) : Slovaquie / Rupture de série 2020 : Allemagne · France · Irlande · Luxembourg / Rupture de série 2021 : Luxembourg · Portugal

Si les statistiques relatives aux taux d'endettement brut des ménages<sup>29</sup> ne couvrent pas l'ensemble des États membres, les données disponibles indiquent que ce taux a augmenté dans 13 pays entre 2020 et 2021. Ce taux dépasse 100 % du revenu disponible en **France** (103,5 %), en **Belgique** (106,7 %), en **Finlande** (119,1 %) et à

**Chypre** (124,7 %) ; et dépasse 170 % du revenu disponible en **Suède** (172,3 %), au **Luxembourg** (180,9 %), aux **Pays-Bas** (184 %), et au **Danemark** (207,3 %).

**TABLEAU 6**
**TAUX D'ENDETTEMENT BRUT DES MÉNAGES  
(2021, EN % DU REVENU DISPONIBLE / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)**

	2021	2020 - 2021
Danemark	207,3	-2,9
Pays-Bas	184,0	-1,7
Luxembourg	180,9	4,6
Suède	172,3	0,7
Chypre	124,7	-1,7
Finlande	119,1	1,1
Belgique	106,7	1,1
France	103,5	1,2
Irlande	95,0	-7,8
Portugal	94,2	-0,8
Espagne	89,5	-2,7
Allemagne	88,8	2,5
Autriche	86,1	-0,1
Grèce	78,8	-5,2
Slovaquie	75,0	4,8
Estonie	70,3	0,4
Italie	63,9	0,1
Tchéquie	61,2	1,2
Pologne	55,8	2,7
Croatie	52,2	-5,5
Slovénie	41,9	-2,0
Lituanie	38,1	4,7
Hongrie	35,9	1,1
Lettonie	29,2	-4,6

Source : Eurostat - [NASA\\_10\\_KI](#) / Dernière mise à jour : 2023-02-13

## Une augmentation des coûts de l'énergie

Suite à la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation de la demande internationale, les prix de l'électricité et du gaz ont commencé à grimper en flèche. « Entre décembre 2020 et décembre 2021, le prix à l'importation de l'énergie dans la zone euro a plus que doublé. Cette hausse était

tout à fait sans précédent dans la mesure où, bien qu'assez volatils, les prix à l'importation de l'énergie n'évoluent en général pas de plus de 30 % environ sur une année »<sup>30</sup>. La suspension progressive des livraisons de gaz de la Russie à certains États membres au cours de l'année 2022 a accentué encore d'avantage cette crise énergétique : la hausse des prix du gaz a entraîné avec elle l'envolée des prix de l'électricité.

**TABLEAU 7**

**INDEX ANNUEL DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES AUTRES COMBUSTIBLES (2015 = 100) ET ÉVOLUTION 2021-2022 (EN %)**

	2022	2021 - 2022
Pays-Bas	264,3	114,0
Belgique	226,7	73,2
Estonie	224,7	82,4
Italie	206,1	85,3
Lituanie	178,5	78,2
Irlande	172,0	52,2
Roumanie	169,1	29,5
Suède	165,0	29,3
Lettonie	162,8	56,3
Chypre	160,7	40,8
<b>UE 27</b>	<b>159,4</b>	<b>42,4</b>
Grèce	158,6	50,8
Finlande	154,0	31,2
Danemark	153,2	47,7
Autriche	151,1	38,2
France	149,1	24,1
Luxembourg	148,1	29,0
Pologne	147,3	32,0
Allemagne	146,5	38,6
Espagne	145,2	31,4
Bulgarie	142,5	22,5
Tchéquie	141,0	31,2
Slovénie	134,7	23,1
Hongrie	131,0	26,0
Portugal	123,1	26,9
Slovaquie	116,1	16,6
Croatie	114,1	17,4
Malte	99,4	0,0

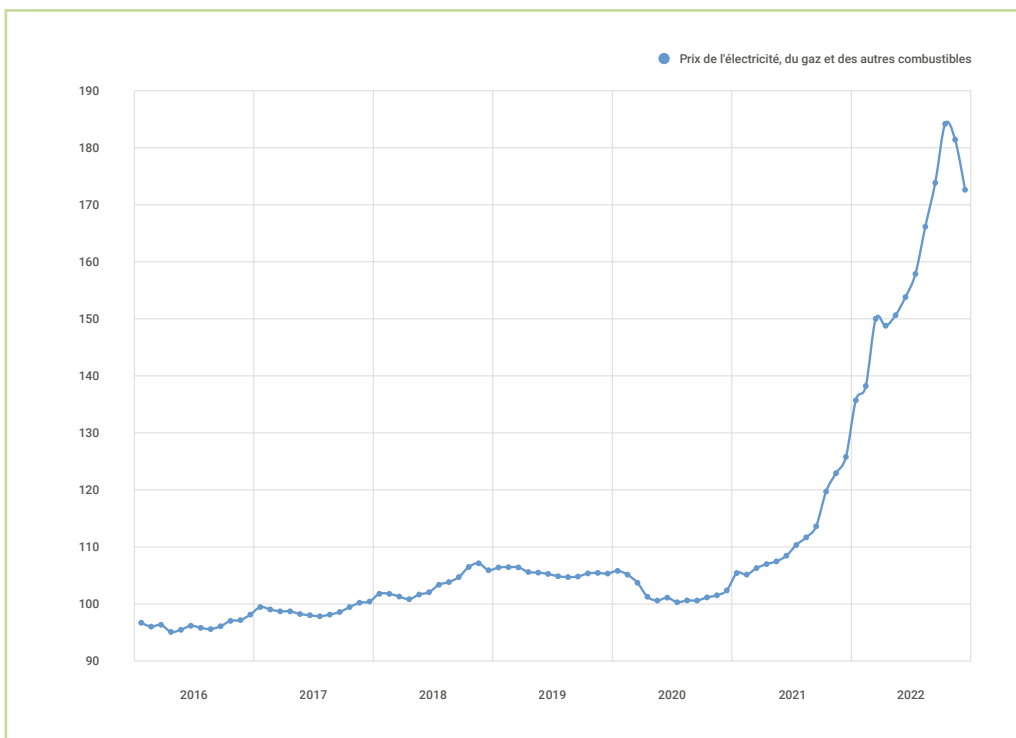
Source : Eurostat - [PRC\\_HICP\\_AIND](#) / Dernière mise à jour : 2023-04-19



Au regard de l'index des prix à la consommation harmonisé<sup>31</sup>, la hausse des prix de l'électricité, du gaz et des autres combustibles entre 2021 et 2022 concerne la totalité des États membres de l'UE 27 à l'exception de **Malte**. L'envolée des prix est particulièrement alarmante en **Irlande** (+52,2 %), en Belgique (+73,2 %), en **Lituanie**

(+78,2 %), en **Estonie** (+82,4 %), en **Italie** (+85,3 %) et aux **Pays-Bas** (+114 %). Entre octobre 2021 et octobre 2022, le prix de l'énergie a augmenté de 53,8 % en moyenne dans l'Union européenne – 38,4 % pour l'électricité et 73,6 % pour le gaz.

**FIGURE 4**  
**ÉVOLUTION MENSUELLE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES AUTRES COMBUSTIBLES**  
**(UE 27, INDEX : 2015 = 100)**



Source : Eurostat - [PRC\\_HICP\\_MIDX](#) / Dernière mise à jour : 2023-04-19

En 2021, 6,4 % de la population européenne et 15,9 % des ménages européens vivant sous le seuil de pauvreté étaient en retard de paiement de factures courantes (eau, électricité, gaz, chauffage). Entre 2020 et 2021, une hausse de la

proportion des ménages en situation de précarité accusant ce retard a été enregistrée dans 11 pays, notamment en **Suède** (+19,2 %) à **Chypre** (+23,2 %), en **France** (+29,6 %), et au **Portugal** (+58,1 %).

**TABLEAU 8****MÉNAGES EN ARRIÉRÉS DE FACTURES COURANTES : EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHAUFFAGE  
(2021, EN % / ÉVOLUTION 2020-2021, EN %)**

	MÉNAGES PAUVRES		POPULATION TOTALE	
	2021	2020 - 2021	2021	2020 - 2021
Grèce	49,8	-0,4	26,3	-6,7
Bulgarie	35,6	-19,6	19,2	-13,5
Croatie	27,4	5,0	15,2	11,8
Hongrie	24,0	-4,0	9,7	-6,7
Espagne	23,6	-3,3	9,5	-1,0
Chypre	22,8	23,2	9,1	-1,1
France	19,7	29,6	7,1	29,1
Slovénie	19,2	10,3	7,7	-18,1
Irlande	16,9	-20,7	7,5	-5,1
<b>UE 27</b>	<b>15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>6,4</b>	<b>-1,5</b>
Italie	15,8	4,6	6,5	8,3
Roumanie	14,8	-30,5	7,3	-47,5
Slovaquie	13,7	-46,7	5,2	-38,1
Finlande	13,6	-15,5	5,8	-18,3
Portugal	13,6	58,1	5,3	51,4
Lituanie	13,1	4,8	5,5	-12,7
Pologne	12,7	10,4	5,2	10,6
Malte	12,0	-13,7	7,2	14,3
Lettonie	10,7	-24,1	5,8	-30,1
Luxembourg	10,5	8,2	3,6	24,1
Belgique	10,3	1,0	2,9	-23,7
Suède	8,7	19,2	2,2	-8,3
Autriche	7,9	-19,4	2,4	-22,6
Estonie	7,8	-13,3	4,1	-18,0
Danemark	7,4	-40,3	2,9	-31,0
Tchéquie	7,3	-3,9	1,5	-21,1
Allemagne	6,5	-5,8	3,7	12,1
Pays-Bas	4,6	-20,7	1,2	-20,0

Source : Eurostat · ILC\_MDES07 / Dernière mise à jour : 2023-04-21 / Données manquantes en 2021 (données remplacées par les données 2019-2020) : Slovaquie / Rupture de série 2020 : Allemagne · France · Irlande · Luxembourg / Rupture de série 2021 : Luxembourg · Portugal

**1**

Toute l'Europe (2023/01/24) – « Le taux d'inflation en Europe », URL : <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/le-taux-d-inflation-en-europe/>.

**2**

*Ibid.*

**3**

Statistik Austria (2022) – *So geht's uns heute : die sozialen Krisenfolgen im zweiten Quartal 2022 - Schwerpunkt Wohnen*, Wien : Statistik Austria, URL : <https://www.statistik.at/fileadmin/publications/Bericht-Soziale-Krisenfolgen2022.pdf>.

**4**

Institut des politiques publiques (2022-11-17) – « Conférence budgétaire 2022 : quels enjeux budgétaires face au choc énergétique ? », cité dans Fondation Abbé Pierre (2023) – *L'État du mal-logement en France 2023*, Paris : Fondation Abbé Pierre, URL : [https://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/2023-01/REML2023\\_WEB.pdf](https://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/2023-01/REML2023_WEB.pdf), p. 12.

**5**

Fondation Abbé Pierre (2023) – *L'État du mal-logement en France 2023*, op. cit., p. 30.

**6**

*Ibid.*, p. 145.

**7**

CGIA Mestre (2022/07/03) – « Sono almeno 9 milioni gli italiani a rischio povertà energetica », URL : <https://www.cgiamestre.com/wp-content/uploads/2022/09/povertaenergetica-03.09.2022.pdf>.

**8**

Gottlieb G. & Krogulski K. (2022/11/07) – « Cztery kryteria walki z kryzysem energetycznym », *Rzeczpospolita*, URL : <https://www.rp.pl/opinie-ekonomiczne/art37364051-cztery-kryteria-walki-z-kryzysem-energetycznym>.

**9**

Statistics Poland (2022) – « Economic Poverty Rates in Poland in 2021 », URL : <https://stat.gov.pl/files/gfx/portalinformacyjny/en/defaultaktualnosci/3399/4/9/1/economic-poverty-rates-in-poland-in-2021.pdf>.

**10**

Szarfenberg R. (2022) – *Poverty Watch 2022 : Monitoring ubóstwa finansowego i polityki społecznej przeciw ubóstwu w polsce 2021-2022*, Warszawa : EAPN Polska.

**11**

Lettre de la Fédération nationale polonaise pour la résolution du problème du mal-logement adressée au Ministère de la Famille et de la Politique sociale (2022/11/10).

**12**

Sgaravatti G., Tagliapietra S., Trasi C. & Zachmann G. (2023/02/15) – « National Fiscal Policy Responses to the Energy Crisis », Bruegel, URL : <https://www.bruegel.org/dataset/national-policies-shield-consumers-rising-energy-prices>.

**13**

Deutschlandfunk (2022/11/22) – « Von Heizkostenzuschuss bis 200-Milliarden-Euro-Abwehrschirm », *Deutschlandfunk*, URL : <https://www.deutschlandfunk.de/hohe-energiepreise-energiesparen-entlastungspaket-102.html>.

**14**

Deutscher Mieterbund (2022/09/26) – « Stellungnahme zum Referentenentwurf zur Erhöhung des Wohngeldes und zur Änderung des Heizkostenzuschussgesetzes », URL : [https://www.mieterbund.de/fileadmin/public/Gesetze\\_Positionen/Stellungnahme\\_DMB\\_Wohngeldreform\\_26.09.2022.pdf](https://www.mieterbund.de/fileadmin/public/Gesetze_Positionen/Stellungnahme_DMB_Wohngeldreform_26.09.2022.pdf).

**15**

Bundeskanzleramt der Republik Österreich (2022) – « Klimabonus », URL : <https://www.klimabonus.gv.at/en/>.

**16**

Stadt Wien (2022) – « Energiebonus '22 : Ansuchen », URL : <https://www.wien.gv.at/amtsheifer/gesundheits/gesundheitsrecht/unterstuetzung/energiebonus22.html>.

**17**

Fondation Abbé Pierre (2023) – *L'État du mal-logement en France 2023*, op. cit., p. 35.

**18**

*Ibid.*, p. 35.

**19**

Gottlieb G. & Krogulski K. (2022/11/07) – « Cztery kryteria walki z kryzysem energetycznym », art. cit.

**20**

Eurostat (2023) – « EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) », URL : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>.

**21**

Cet index vise exclusivement à mettre en miroir les coûts du logement et les difficultés financières des ménages européens : pour un aperçu des principales statistiques portant sur la qualité des logements, le lecteur ou la lectrice peut se référer aux chapitres sur l'habitat indigne. Les statistiques EU-SILC 2021 pour la France et la Slovaquie n'étant pas toujours disponibles, les données utilisées pour ces deux pays sont occasionnellement celles de 2020 (voir mention sous chaque figure). À noter également qu'en 2020 et 2021 des ruptures de série ont été enregistrées en Allemagne, au Danemark, en France, en Irlande, au Luxembourg, en Pologne et au Portugal : les chiffres concernant ces pays sont donc à prendre avec précautions.

**22**

La croissance atteint 13,8% dans l'UE au deuxième trimestre 2021. La Croatie (20,6%), l'Irlande (19,6%) et la France (18,7%) en particulier affichent des taux records. Eurostat – PIB et principaux composants (production, dépenses et revenu) (NAMQ\_10\_GDP), dernière mise à jour : 25/04/2023, URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/NAMO\\_10\\_GDP/default/table](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/NAMO_10_GDP/default/table).

**23**

Eurostat – Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe - enquêtes EU-SILC et PCM (ILC\_LI02), dernière mise à jour : 03/04/2023, URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC\\_LI02/default/table](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_LI02/default/table).

**24**

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est un indicateur correspondant à la somme des personnes « menacées de pauvreté après les transferts sociaux, gravement démunies matériellement ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail. Les personnes ne sont comptées qu'une seule fois, même si elles sont affectées par plus d'un de ces phénomènes. Les personnes sont considérées comme menacées de pauvreté après transferts sociaux, si elles ont un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté, qui est fixé à 60 % du revenu disponible médian national. Les personnes gravement démunies matériellement ou socialement ont des conditions de vie fortement limitées par un manque de ressources. Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont celles âgées de 0 à 64 ans vivant dans des ménages où les adultes (âgés de 18 à 64 ans) travaillent 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée ». Eurostat (2023) – « At Risk of Poverty or Social Exclusion (AROP) », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:At\\_risk\\_of\\_poverty\\_or\\_social\\_exclusion\\_\(AROP\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:At_risk_of_poverty_or_social_exclusion_(AROP)).

**25**

La privation matérielle et sociale est un indicateur visant à cerner « l'absence effective d'éléments nécessaires et souhaitables pour mener à bien une vie adéquate ». Le taux de privation matérielle et sociale correspond à la part de la population ne pouvant pas se permettre au moins cinq des treize « biens et services » suivants : payer à temps ses factures ; chauffer correctement son logement ; faire face à des dépenses inattendues ; manger des protéines tous les deux jours ; partir une semaine en vacances une fois par an ; remplacer des meubles endommagés ou usés ; avoir une voiture ; posséder deux paires de chaussures ; remplacer des vêtements usés par des neufs ; se retrouver avec des amis pour dîner ou boire un verre une fois par mois ; participer régulièrement à des activités de loisir ; dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même ; avoir une connexion internet à domicile. Le taux de privation matérielle et sociale sévère (SMSD) renvoie, quant à lui, à la proportion de la population dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins sept des éléments susmentionnés. Eurostat (2023) – « Severe Material and Social Deprivation Rate (SMSD) », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Severe\\_material\\_and\\_social\\_deprivation\\_rate\\_\(SMSD\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Severe_material_and_social_deprivation_rate_(SMSD)).

**26**

Ipsos & Secours populaire français (2022) – « Résultats du premier baromètre européen de la pauvreté et précarité », URL : [https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/ipsos\\_pour\\_le\\_secours\\_populaire\\_-\\_observatoire\\_de\\_la\\_pauvrete\\_et\\_de\\_la\\_prekarite-sondage-europe-2022- web.pdf](https://www.secourspopulaire.fr/sites/default/files/atoms/files/ipsos_pour_le_secours_populaire_-_observatoire_de_la_pauvrete_et_de_la_prekarite-sondage-europe-2022- web.pdf).

**27**

Le taux de surcharge des coûts du logement, ou taux d'effort excessif, correspond au « pourcentage de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement totaux (déduction faite des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu total disponible ». Eurostat (2023) – « Housing Cost Overburden Rate », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Housing\\_cost\\_overburden\\_rate](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Housing_cost_overburden_rate).

**28**

Il s'agit d'un calcul à parité de pouvoir d'achat (PPA), un taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. « Les parités de pouvoir d'achat sont déterminées par la comparaison du niveau des prix d'un panier de biens et services comparables jugés représentatifs des habitudes de consommation des différents pays ». Eurostat (2023) – « Purchasing Power Parities (PPPs) », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Purchasing\\_power\\_parities\\_\(PPPs\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Purchasing_power_parities_(PPPs)).

**29**

Le taux d'endettement brut des ménages est « le rapport entre l'endettement des ménages résultant de crédits, enregistré à la fin d'une année civile, et le revenu disponible brut gagné par les ménages au cours de cette même année ». Eurostat (2023) – « Household Debt-to-Income Ratio », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Household\\_debt-to-income\\_ratio](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Household_debt-to-income_ratio).

**30**

Conseil de l'Union européenne (2023/03/28) – « Energy Price Rise since 2021 », URL : <https://www.consilium.europa.eu/en/infographics/energy-prices-2021/>.

**31**

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH) est un indicateur permettant d'estimer le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix dans le cadre du traité de Maastricht. Cet indice, qui est calculé « selon une approche harmonisée et un ensemble unique de définitions », sert principalement à mesurer l'inflation. Eurostat (2023) – « Harmonised Index of Consumer Prices (HICP) », URL : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Harmonised\\_index\\_of\\_consumer\\_prices\\_\(HICP\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Harmonised_index_of_consumer_prices_(HICP)).